

Bonjour à tous

Les travaux de fin d'hiver s'achèvent, parfois un peu sur les chapeaux de roues pour le pliage et l'attache.

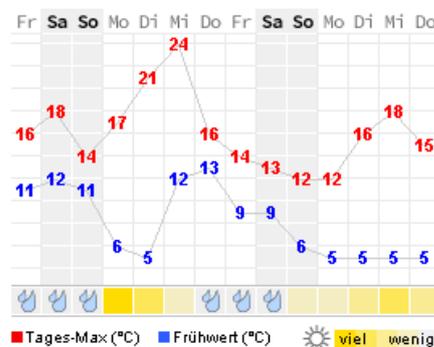
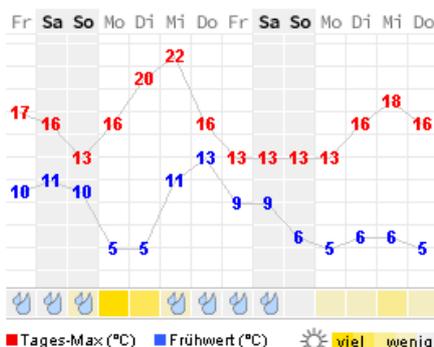
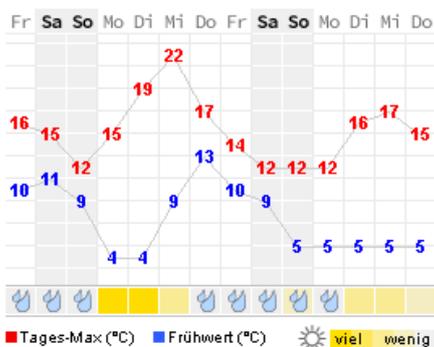
## 1°- Météo des 14 jours à venir et état de la vigne :

Nous travaillons toujours sur les vignettes de prévision de [Wetteronline](http://Wetteronline), site météo allemand assez fiable et permettant une transcription facile des informations. Prévisions du vendredi 15/04 au jeudi 28/04 inclus ; **notez aussi que nous avons un périgée lunaire et la Pleine Lune simultanément le vendredi 22/04 :**

Sélestat (Bas Rhin)

Beaune (Côte d'Or)

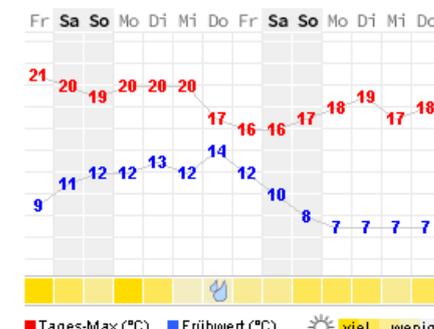
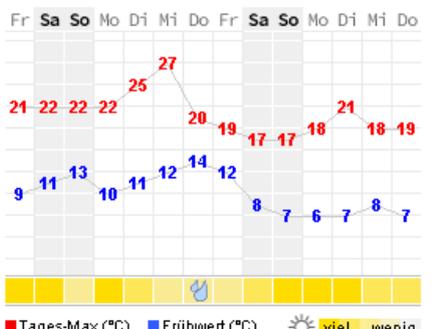
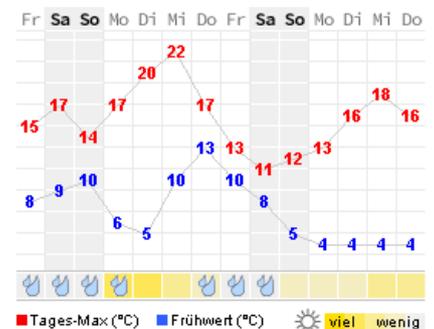
Belleville/Saône (Rhône)



Genève (Suisse)

Avignon (Vaucluse)

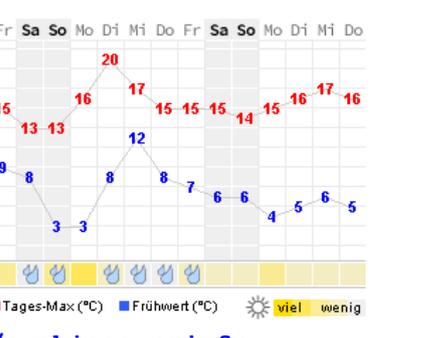
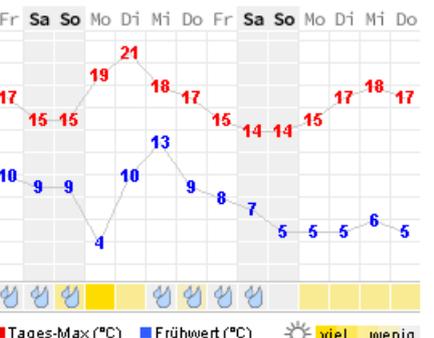
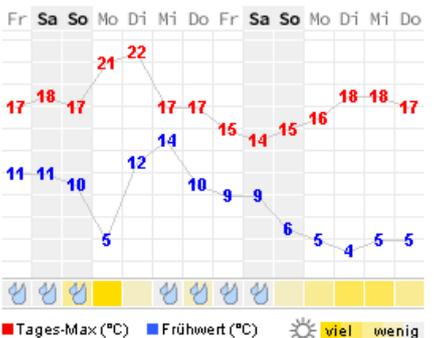
Estagel (Pyrénées Orientales)



Libourne (Gironde)

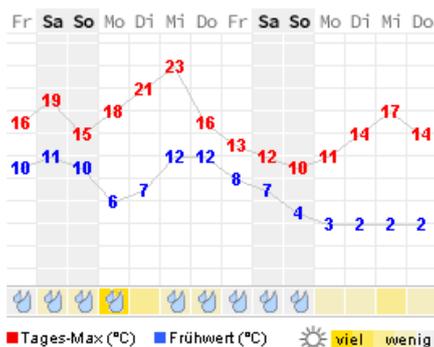
Cognac (Charente Maritime)

Nantes (Loire Atlantique)

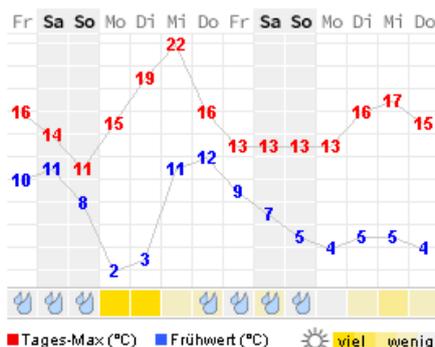


[//symbiose-nrj.fr](http://symbiose-nrj.fr)

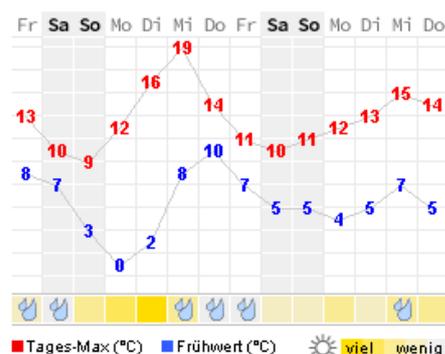
### Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)



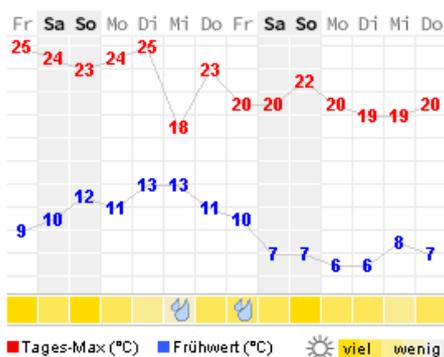
### Les Riceys (Aube)



### Virton (Gaume – Belgique)



### La Vilella Baixa (Espagne)



Comme nous nous y attendions (voir circulaire de début de saison), le printemps est globalement plus humide que les deux dernières années, avec dominante de vents d'Ouest, et la végétation est dans la moyenne (stades de bourre dans le coton à 3-4 feuilles étalées suivant les régions et les cépages).

On peut donc s'attendre globalement à une pression des maladies plus élevée dans les semaines à venir par rapport à 2014 et 2015.

La maturité des inoculum de Mildiou est acquise dans le Bordelais, et en voie d'acquisition ailleurs. Le Black Rot est dans une situation similaire.

Quelques dégâts de gel ont été enregistrés localement. Pour le moment, ce risque devient faible, mais d'après les prévisions ci-dessus, il pourrait reprendre dans les zones sensibles semaine 17 (celle de la Pleine Lune) avec basculement des vents au Nord-Ouest à Nord et un temps beaucoup plus sec. Il faudra intégrer ce risque dans la protection à venir. Enfin, des chûtes de grêle se sont produites localement, entre autres en Saône et Loire cette semaine...

La perspective éventuelle d'une année humide peut inquiéter certains d'entre vous. Mais, dans cette configuration, si on maîtrise bien les maladies et si on ne subit pas de sinistre météo, ce genre d'année peut aussi générer du rendement, dont nous avons bien besoin ! Tout se décidera certainement à la fleur.

## 2°- Prochaines interventions à prévoir :

### 1. Applications microbiennes :

A présent, nous sommes dans de bonnes conditions pour passer tous les inoculants microbiens utiles (Compost Liquide, Actigrains, Humifer, Remedier) selon les besoins. L'humidité du sol est régulière cette année hormis dans les régions soumises aux vents méditerranéens. La température est encore un peu basse, mais monte régulièrement et sera en particulier assez élevée pour la saison la semaine prochaine. **L'HUMATE DE BORE** peut être ajouté (le diluer avant de verser le reste des ingrédients). Attention ! Les lots 2015 présentent un dépôt, néanmoins soluble, et nécessitent une prédilution préalable

Voir conditions d'application sur nos derniers bulletins.

### 2. Semis de petites légumineuses :

Là encore, les conditions sont toujours bonnes pour réussir les semis (voir détails dans nos précédents bulletins). **Ne pas oublier de bien rouler les semis au rouleau lisse.**

Ci-contre photo récente de Luzerne lupuline (Minette) implantée en vignes étroites en Côte d'Or en 2015. L'effet couvrant nous limite considérablement l'envahissement par les adventices indésirables. Le travail du sol sur le cordon est néanmoins possible.



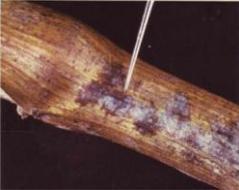
Saint Denis - 71160 SAINT AGNAIN - Tel. 03 85 55 62 66 - Fax : 03 85 55 61 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>  
N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoïn-Gueugnon - F-71160 DIGOÏN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

### 3. Traitements à prévoir :

Le démarrage de la protection est maintenant à programmer, ou sera à le faire bientôt, suivant la précocité des secteurs.

<p><b>BOARMIES (coupe-bourgeons)</b></p> 	<p><b>Traitement toujours nécessaire dans les secteurs où nous n'avons pas encore 2 feuilles étalées, suivant pression du ravageur.</b> <u>Temps froid</u> : <b>SUCCESS 4 0,1 litre/ha</b> (seul produit bio homologué contre les chenilles phytophages de la vigne à notre connaissance). Toxique contre certaines classes d'auxiliaires et les abeilles. <u>Temps doux</u> : <b>XENTARI 1 kg/ha + SUCRE 1 kg/ha</b>, sans danger pour les abeilles ni les auxiliaires, mais non homologué pour cet usage à notre connaissance.</p>
<p><b>Oïdium (formes hivernantes), Excoriose</b></p> 	<p><b>La BOUILLIE NANTAISE qui agissait efficacement contre les formes hivernantes, n'est plus homologuée comme produit phytosanitaire (dossier trop lourd financièrement pour la société productrice).</b> En son absence, nous recommandons d'appliquer <b>SOUFROLIGO (engrais liquide)</b> à 5 % (5 à 10 litres/ha suivant volume de bouillie) juste avant le débourrement ou au début de celui-ci. <b>Son application doit être terminée si nous avons plus de 1-2 feuilles sorties ; elle est encore pertinente si nous n'avons pas atteint ce stade.</b></p>
<p><b>Cochenilles</b></p> 	<p><b>Aucun insecticide bio homologué contre ce ravageur actuellement à notre connaissance.</b> Nous observons habituellement un meilleur comportement de la plante en utilisant le <b>SOUFROLIGO (mêmes doses que ci-dessus)</b> ou le <b>CANOLA à 5 %</b>. <b>Plus tard, si problème particulier, nous consulter.</b></p>
<p><b>Gel</b></p> 	<p><b>Si possible, avant la nuit à risque, appliquez du BIOFALGUE 4 litres/ha sur les zones menacées. L'effet est encore sensible 48 heures après l'application.</b> <b>Si le gel a déjà eu lieu, alors appliquez le même traitement que pour la grêle (voir ci-dessous).</b></p>
<p><b>Grêle</b></p> 	<p><b>L'anticipation est impossible. Sur les parcelles grêlées, dès que possible, passez BIOFALGUE 2 litres/ha + SILIZINC 1,5 litre/ha + MYR BORE 2 litres/ha.</b> Cette stimulation n'agit toutefois que si des feuilles persistent pour permettre une absorption par la plante. L'assimilation par le bois reste faible. Il peut être utile de la renouveler 8 jours après. Ce passage peut être combiné avec un traitement. Plus tard, ébourgeonnez pour éviter les pousses anarchiques qui suivent fréquemment et diriger la sève vers les pousses fructifères qui persistent ou qui auront repoussé.</p>

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>  
N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

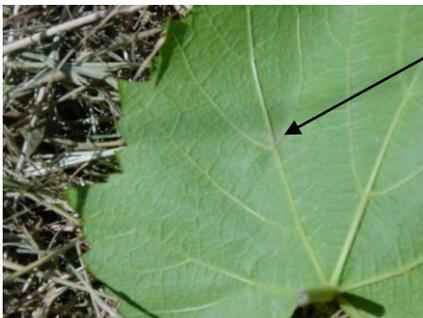
### Black Rot - Mildiou



Le démarrage précoce de la protection est surtout important sur les secteurs à risque Black Rot. De plus, nous sommes en 1<sup>er</sup> quartier de lune (sensibilité accrue) avec Pleine Lune + périgée le vendredi 22/04. Dans ces conditions, une protection, même légère, doit être appliquée au stade 3-4 feuilles étalées. Toujours pas de fongicide anti-Black Rot homologué en bio à notre connaissance. Nous suggérons d'agir avec la bouillie suivante (Mildiou) : **BOUILLIE BORDELAISE 0,5 kg/ha + SILIZINC 0,5 litres/ha + SOUFRE BIOFA 4 kg/ha + MOUILLANT BIOFA 0,25 litre/ha. Cuivre métal : 100 g/ha. La Bouillie Bordelaise peut être remplacée par le CUPROXAT (cuivre métal : 19 % au lieu de 20 % pour la BB) et le SOUFRE BIOFA par le SOFRAL FLO, mêmes doses.**

Renouvellement du traitement, ou premier traitement pour les régions moins précoces, avant la Nouvelle Lune du vendredi 6 mai (elle aussi accompagnée d'un périgée). Prévoir **BOUILLIE BORDELAISE ou CUPROXAT 1 kg/ha ou 1 litre/ha + SILIZINC 1 litre/ha + SOUFRE BIOFA ou SOFRAL FLO 6 kg/ha ou 6 litres/ha + MOUILLANT BIOFA 0,5 litre/ha. Cuivre métal : 200 g/ha (190 g/ha si c'est du CUPROXAT).**

### Oïdium



Les traitements ci-dessus devraient couvrir le risque.

Surveillez tout de même les parcelles sensibles. On peut parfois voir des taches la face inférieure des feuilles dès 7-8 feuilles étalées. Pour cette raison, nous pensons que la protection doit être anticipée avant ce stade. Le risque sera toutefois moindre pour les parcelles qui ont déjà reçu du SOUFROLIGO.

Nous ne pouvons pas estimer le risque du printemps actuellement. Attendons le mois de mai.

### Ver de la Grappe



Pour les secteurs où la lutte par confusion est prévue, la pose des RAK a lieu en ce moment. Ailleurs, nous conseillons d'installer les pièges dans les jours à partir de maintenant (zônes précoces) ou de fin avril (zônes plus tardives). Rappelons que nous pouvons vous fournir des pièges Delta, plaques de glu et capsules.

Un printemps chaud et humide, ou la proximité de la mer et des fleuves, peuvent favoriser le Ver de la grappe (Eudémis, Cochylys, Eulia) malgré sa relative discrétion les années passées.

Habituellement, le traitement de la première génération, s'il est nécessaire, se fait 10 à 15 jours après le début significatif des vols (15-20 captures par jour au moins). Ce délai peut être raccourci s'il fait chaud. Pour les interventions, nous conseillons **SUCCESS 4 0,1 litre/ha ou XENTARI 1 kg/ha + SUCRE 1 kg/ha**. Nous préférons le XENTARI en général car il n'a aucune action connue sur les auxiliaires ou les abeilles. Mais si on recherche une action rapide, le SUCCESS 4 sera plus approprié.

A bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

*La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008. Suivant le décret 2012-755 du 9 mai 2012 (article D.253-44), les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures sont à encourager pour maintenir le recours aux produits phytosanitaires à des niveaux justifiés sur le plan économique et environnemental.*

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoïn-Gueugnon - F-71160 DIGOÏN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.